



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2025

---

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 26 mai 2025

WFP/EB.A/2025/7-G/2/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique portant sur l'appui apporté par le PAM aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants

### Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique portant sur l'appui apporté par le PAM aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants. L'évaluation, qui a couvert des activités menées entre janvier 2017 et juillet 2024, a permis d'apprécier l'assistance apportée par le PAM aux personnes déplacées dans divers contextes (crises soudaines, déplacements prolongés ou encore flux migratoires mixtes) ainsi que les activités menées dans ce cadre, qu'il s'agisse d'interventions humanitaires ou d'un appui à long terme visant à promouvoir l'autosuffisance et les solutions durables. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle a permis de répondre à un double objectif – rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage –, l'accent étant mis sur l'analyse formative et prospective. Elle visait également à éclairer à l'avenir la planification stratégique, l'élaboration des programmes et les partenariats.

Six recommandations ont été formulées à l'issue de l'évaluation. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

---

### Coordonnateur responsable:

M. R. Smith

Directeur

Service de la préparation aux situations d'urgence

et des interventions en cas de crise

courriel: [ross.smith@wfp.org](mailto:ross.smith@wfp.org)

---

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: fin 2026</b>  <b>Positionnement institutionnel</b>  <b>Recommandation 1: Formuler une vision d'ensemble et un positionnement institutionnel clairs en ce qui concerne l'appui apporté par le PAM aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière qui souffrent d'insécurité alimentaire et sont vulnérables sur le plan nutritionnel, et rappeler systématiquement ce positionnement dans les cadres stratégiques et normatifs du PAM.</b></p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes - Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise  Autres entités apportant leur concours  Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>				
<p>1.1 Définir les éléments clés et le périmètre de l'approche stratégique que le PAM suit pour prêter assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel dans les contextes d'urgence et de déplacement prolongé, conformément à son mandat, et pour tenir compte de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise ainsi que de la transition vers l'autosuffisance et des solutions durables.</p>	<p>Division de l'analyse, de la planification et de la performance  Division des services de gestion - Sous-Division du développement des activités et de la transformation numérique</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>	<p>1. Le positionnement et la stratégie du PAM concernant l'assistance apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle seront définis dans le cadre d'un processus consultatif.</p>	<p>Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise  (Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes;  Unité de l'évaluation et du ciblage)</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.2 Préciser les intentions du PAM concernant la fourniture de l'assistance aux migrants en situation irrégulière qui souffrent d'insécurité alimentaire et sont vulnérables sur le plan nutritionnel, ainsi que les grands points de départ possibles pour leur apporter un appui à l'avenir.		La recommandation est acceptée	2. Le positionnement du PAM ainsi que les intentions et les orientations qui sont les siennes concernant l'assistance qu'il prête aux migrants en situation irrégulière seront définis dans le cadre d'un processus consultatif.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes; Unité de l'évaluation et du ciblage)	Juin 2026	Non commencé
1.3 Rappeler le positionnement institutionnel du PAM à l'égard des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants en situation irrégulière dans les directives relatives à l'élaboration des plans stratégiques de pays et des politiques et stratégies thématiques et sectorielles pertinentes.		La recommandation est acceptée	3. Le PAM rappellera son positionnement à l'égard des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants, comme évoqué aux points 1.1 et 1.2 ci-dessus, dans ses directives normatives sur l'élaboration des programmes.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Unité de l'évaluation et du ciblage)	Décembre 2026	Non commencé

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.4 Définir l'approche stratégique que le PAM suit pour intervenir dans les situations existantes et nouvelles de déplacement et de migration transfrontières, ainsi que les mécanismes nécessaires pour mettre en place une intervention multipays cohérente et coordonnée dans de ce type de contexte.		La recommandation est acceptée	4. La nouvelle stratégie relative à l'assistance prêté par le PAM aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, comme évoqué au point 1.1 ci-dessus, tiendra compte des déplacements transfrontières et des moyens dont dispose le PAM pour coordonner au mieux les interventions multipays mises en place pour y faire face.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise  (Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes, Unité de l'évaluation et du ciblage et Unité des prévisions et de l'alerte rapide)	Juin 2026	Non commencé

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: fin 2026</b>  <b>Programmes et partenariats connexes du PAM</b>  <b>Recommandation 2: Définir l'offre de programmes du PAM et les partenariats dont il a besoin pour inclure de façon appropriée les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants en situation irrégulière dans les interventions axées sur la préparation aux situations d'urgence, en satisfaisant leurs besoins immédiats, en renforçant leur autosuffisance et en mettant en œuvre des solutions durables, et favoriser dès le début des interventions face aux crises la mise en place de passerelles pour faciliter la transition.</b></p>	<p>Division des politiques et des orientations concernant les programmes - Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise  Autres entités apportant leur concours  Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes; Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>				

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.1 Communiquer aux bureaux de pays un cadre cohérent qui définisse les options et le périmètre de l'offre de programmes du PAM destinée aux différentes catégories de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de migrants en situation irrégulière, et prenne en compte les limites et les possibilités spécifiques associées aux opérations dans divers contextes nationaux, telles que les dispositions juridiques s'appliquant aux uns et aux autres, les considérations liées à la sécurité et à l'accès, l'environnement économique et les capacités nationales et locales.	Division de l'analyse, de la planification et de la performance Département des partenariats et de l'innovation	La recommandation est acceptée	1. En s'appuyant sur le positionnement institutionnel et la stratégie évoqués au point 1.1 ci-dessus, le PAM élaborera un cadre de programmation se rapportant aux interventions qu'il mène pour remédier à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Unité de l'évaluation et du ciblage)	Février 2027	Non commencé
2.2 Recenser les lacunes d'importance critique des directives opérationnelles du PAM ainsi que les outils dont il a besoin pour asseoir son positionnement institutionnel et mettre en œuvre ses programmes en milieu rural, dans les zones urbaines et dans les camps, et élaborer ou réviser les directives et outils pertinents avec l'appui des bureaux régionaux et des bureaux de pays.		La recommandation est acceptée	2. Les directives et outils pertinents seront mis à jour conformément au positionnement institutionnel et à la stratégie évoqués au point 1.1 ci-dessus afin de remédier aux lacunes d'importance critique qui auront été recensées.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes et Unité de l'évaluation et du ciblage)	Juin 2027	Non commencé

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.3 Recenser les lacunes d'importance critique existant dans les capacités internes dont le PAM dispose pour mettre en œuvre ses programmes destinés aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière, notamment pour s'attaquer aux enjeux transversaux et liés à la protection, et répertorier les investissements qu'il doit consentir pour renforcer ses capacités, définir des orientations, recruter et fournir un appui, le tout de manière efficace.		La recommandation est acceptée	3. Un examen des capacités internes et des investissements requis pour mettre en œuvre le cadre de programmation relatif aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants, auquel il est fait référence au point 2.1 ci-dessus, sera réalisé dans le cadre de l'analyse des capacités en cours.	Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Juin 2027	Non commencé
			Des initiatives d'apprentissage portant sur les orientations normatives, les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques s'agissant de répondre aux besoins des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants seront élaborées à l'intention des employés chargés des programmes.	Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Décembre 2027	Non commencé

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.4 Recenser et mettre en œuvre le large éventail de partenariats stratégiques et opérationnels nécessaires pour exécuter et appuyer les programmes du PAM destinés aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, les partenaires coopérants, les gouvernements, le secteur privé et des parties prenantes locales.		La recommandation est acceptée	4. Lors de l'élaboration du cadre de programmation, comme évoqué au point 2.1 ci-dessus, le PAM définira le périmètre et les objectifs de sa participation aux partenariats stratégiques existants et nouveaux.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (Département des partenariats et de l'innovation)	Février 2027	Non commencé
2.5 Développer les initiatives stratégiques que le PAM a entreprises, en collaboration avec des organismes mandatés et d'autres parties prenantes, pour instaurer un milieu favorable aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière, en faisant évoluer les programmes vers le renforcement de l'autosuffisance et la mise en œuvre de solutions durables dans différents pays.		La recommandation est acceptée	5. Le cadre de programmation prévu au point 2.1 ci-dessus facilitera la collaboration avec les partenaires gouvernementaux en lien avec la transition vers l'autosuffisance des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés en situation irrégulière.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (Département des partenariats et de l'innovation, bureaux régionaux et bureaux de pays)	Février 2027	Non commencé

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: fin 2026</b>  <b>Systemes de données du PAM, et évaluation et analyse de ces données</b>  <b>3. Renforcer les systèmes de données et la capacité d'analyse du PAM afin d'aider le personnel à mieux comprendre les vulnérabilités croisées des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants en situation irrégulière, d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, de faciliter la coordination interorganisations et de rendre possible l'échange de données sur ces populations dans le respect des principes en vigueur.</b></p>	<p>Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition et Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports de la Division de l'analyse, de la planification et de la performance</p> <p>Autres entités apportant leur concours</p> <p>Unité de la planification et de la hiérarchisation des priorités, Unité des normes et règles</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>				
<p>3.1 Inclure des données relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière, ventilées par catégorie, par âge, par sexe et en fonction de leur situation au regard du handicap, dans l'ensemble des systèmes de données et de suivi du PAM, ainsi que dans ses méthodes d'évaluation, ses échantillonnages et ses analyses, de sorte que les enjeux liés au déplacement forcé et à la migration irrégulière soient pris en compte lors de l'élaboration, du ciblage et de la hiérarchisation des programmes.</p>	<p>relatives à la gestion des identités, Division des technologies, Unité des services liés au système d'exécution et Bureau mondial de la confidentialité</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>	<p>1. Des directives sur la couverture et la ventilation des données relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants utilisées dans les évaluations du PAM seront élaborées, conformément au positionnement évoqué aux points 1.1 et 1.2 ci-dessus. Elles contiendront notamment des conseils sur l'équilibre à trouver entre besoins en information et coûts.</p>	<p>Unité de l'évaluation et du ciblage</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>2. Un soutien sera fourni aux bureaux de pays hautement prioritaires pour les aider à combler les déficits de données concernant les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, en s'appuyant sur les dispositifs existants tels que le cadre d'analyse du PAM relatif aux besoins essentiels et les directives du PAM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) relatives aux missions d'évaluation conjointes.</p>	Unité de l'évaluation et du ciblage	Décembre 2026	En cours
			<p>3. Le système COMET du PAM (outil des bureaux de pays pour une gestion efficace) permet de recenser les besoins des portefeuilles de pays liés aux bénéficiaires et aux transferts qui sont énoncés dans les plans stratégiques de pays ainsi que de planifier les distributions et d'en rendre compte. Il est déjà tenu compte du statut de résidence, de l'âge et du sexe des bénéficiaires dans les documents de planification et les rapports de distribution élaborés avec COMET. Le PAM révisera ses directives sur l'utilisation des données relatives au statut de résidence, au sexe, à l'âge et au handicap dans le cadre de la planification des programmes et de l'élaboration des rapports sur les bénéficiaires et les transferts dans COMET, et évaluera la possibilité de fournir des données plus détaillées sur les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, en prévision de la mise en œuvre de son prochain cadre de résultats institutionnels.</p>	Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports	Juillet 2026	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>3.2 Veiller à ce que les systèmes institutionnels du PAM permettent de procéder au recensement et au suivi des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants tout au long du cycle des programmes et de l'établissement des budgets.</p>		<p>La recommandation est acceptée</p>	<p>4. Les données relatives au nombre prévu de bénéficiaires continueront d'être ventilées par statut de résidence dans COMET.</p> <p><i>Note: Le statut de résidence des bénéficiaires prévus et de ceux recevant effectivement une aide est déjà indiqué dans COMET. Il est établi à partir des informations dont on dispose concernant les ménages bénéficiaires. Le statut de résidence des bénéficiaires dont l'identité n'est pas connue (dans les situations d'urgence par exemple) est induit des données démographiques disponibles.</i></p>	<p>Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports</p>	<p>Juillet 2027</p>	<p>En cours</p>
			<p>5. Le PAM procèdera aux ajustements voulus dans COMET pour tenir compte de la révision des directives relatives aux activités de ciblage, d'établissement des priorités, d'évaluation et de suivi ayant trait aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants.</p>	<p>Division de la gestion de la performance et de l'établissement de rapports</p>		<p>En cours</p>
			<p>6. Dans le cadre du protocole conjoint de partage de l'information conclu entre le HCR et le PAM, les données sur les fonds nécessaires pour répondre aux besoins des réfugiés et sur les déficits de financement connexes sont agrégées manuellement.</p>	<p>Unité de la planification et de la hiérarchisation des priorités</p>	<p>Juillet 2026</p>	<p>En cours</p>
			<p>7. Le PAM étudiera la possibilité de ventiler les données budgétaires par type de programme destiné aux réfugiés dans le cadre de la mise en œuvre du protocole conjoint.</p>	<p>Unité de la planification et de la hiérarchisation des priorités</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			8. Le PAM examinera également la possibilité et l'utilité d'appliquer cette approche aux données relatives aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants, en fonction des données disponibles et des capacités du système.	Unité de la planification et de la hiérarchisation des priorités	Décembre 2026	Non commencé
3.3 Accorder davantage d'attention au déplacement forcé, à la migration irrégulière et aux enjeux connexes dans le cadre des systèmes d'analyse contextuelle et d'alerte rapide utilisés pour les opérations menées dans plusieurs pays, de part et d'autre d'une frontière ou dans un seul et même pays.		La recommandation est acceptée	9. Des données ventilées sur l'insécurité alimentaire aiguë touchant les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants et une analyse de l'impact des déplacements sur la sécurité alimentaire seront incluses dans certains rapports mondiaux, notamment dans le rapport intitulé " <i>Global Report on Food Crises</i> ".	Unité de l'évaluation et du ciblage	Décembre 2026	En cours
			10. Une analyse mondiale des déficits de données relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants sera réalisée, le cas échéant.	Unité de l'évaluation et du ciblage	Décembre 2026	En cours
			11. Sous réserve que l'on dispose de données à cet égard, les questions relatives aux déplacements, à la migration irrégulière et aux enjeux connexes seront prises en compte dans les analyses de pays et dans les dispositifs d'alerte rapide, tels que la liste de surveillance des situations d'urgence et les rapports sur les foyers de famine.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise	Décembre 2025	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.4 Dans le cadre des interventions interorganisations, renforcer les systèmes de gestion des bénéficiaires et harmoniser les mesures de protection de la confidentialité des informations afin d'optimiser la production de données relatives aux bénéficiaires, l'interopérabilité et la mise en commun des renseignements dans le respect des principes en vigueur.		La recommandation est acceptée	12. Le PAM veillera à ce que des dispositifs de partage de données soient mis en place avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin de faciliter la coopération en ce qui concerne les données personnelles au niveau des opérations de pays.	Unité des normes et règles relatives à la gestion des identités  (Bureau mondial de la confidentialité, Unité des services chargés du système d'exécution; Division des technologies)	Décembre 2026	En cours
			13. Le PAM consolidera les outils existants afin d'améliorer l'interopérabilité de ses systèmes avec ceux du HCR contenant des données personnelles.	Unité des services chargés du système d'exécution  (Unité des normes et règles relatives à la gestion des identités; Division des technologies)	Juin 2027	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: mi-2026</b>  <i>Protection, et recensement et atténuation des risques connexes</i>  <b>4. Veiller à ce que toutes les activités que le PAM mène en soutien aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière reposent sur une analyse exhaustive des risques auxquels font face les femmes, les filles, les hommes et les garçons et des risques liés à la protection qui procèdent de difficultés associées au contexte, et s'accompagnent de dispositifs rigoureux lui permettant de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard des personnes touchées.</b></p>	<p>Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise  Autres entités apportant leur concours  Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion  Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports  Division de la gestion des risques</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>				
<p>4.1 Renforcer et appliquer les directives conçues pour faire mieux comprendre aux employés et aux partenaires du PAM les vulnérabilités en matière de protection propres aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière, notamment les vulnérabilités des femmes, des filles, des hommes et des garçons et les vulnérabilités liées à d'autres sources de préoccupation, ainsi que l'importance de la prise en compte des conflits.</p>	<p>Bureau de la déontologie (Bureau de la Directrice exécutive)</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>	<p>1. Le déploiement de modules de formation intégrée et axée sur l'humain (couvrant aussi la prise en compte des questions liées aux conflits) se poursuivra pour aider les employés des partenaires coopérants et du PAM à mieux comprendre les besoins, les vulnérabilités et les préférences des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants et à en tenir compte.</p>	<p>Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion  (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			2. Un appui sera apporté aux initiatives de renforcement des capacités promues par les services du Siège mondial pour faire en sorte qu'elles tiennent compte des vulnérabilités sur le plan de la protection qui sont propres aux femmes, aux filles, aux hommes et aux garçons dans le contexte des déplacements, le cas échéant.	Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion (Autres services compétents du Siège mondial)	Juin 2026	En cours
4.2 Veiller à ce qu'il soit procédé, conjointement avec d'autres organismes lorsque c'est possible, à une analyse exhaustive, étayée par des éléments factuels, des risques sur le plan de la protection, notamment de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que des risques liés à la cohésion sociale et à d'autres enjeux ayant des répercussions sur les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants en situation irrégulière, et à ce que les résultats de cette analyse soient systématiquement pris en compte lors de l'élaboration des programmes et de la prise de décisions relatives au ciblage et à la hiérarchisation des priorités.		La recommandation est acceptée	3. Les enseignements et les meilleures pratiques tirés des analyses intégrées du contexte et des évaluations des risques réalisées dans les situations de déplacement forcé et de migration seront recensés. Une liste de contrôle sera mise au point pour garantir l'intégration des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants dans les analyses intégrées du contexte, les évaluations des risques, les analyses des questions de protection et les analyses des risques associés à la prise en compte des conflits.	Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise)	Juin 2026	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Un appui sera fourni aux fins de la réalisation, pour les opérations concernées, d'analyses indépendantes axées sur l'humain et de l'utilisation des résultats de ces analyses et des autres données pertinentes issues des mécanismes de suivi régulier et des mécanismes communautaires de remontée de l'information pour éclairer l'adaptation des programmes, y compris le ciblage et l'établissement des priorités, le but étant que le PAM vienne en aide à ceux qui en ont le plus besoin sans que cela entraîne de préjudice ou de tensions sociales.	Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion	Juin 2026	En cours
4.3 Continuer de renforcer: la participation systématique des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants en situation irrégulière à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes; l'examen des plaintes et des informations en retour et les mesures prises pour y donner suite; et la gestion de l'orientation des dossiers ayant trait à la protection, notamment dans les cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, vers les systèmes appropriés des organismes mandatés, les services gouvernementaux compétents ou les partenaires coopérants concernés, selon le cas.		La recommandation est acceptée	5. Le PAM poursuivra ses efforts visant à renforcer les mécanismes communautaires de remontée de l'information; notamment, il déploiera des procédures et dispositifs standard dans tous les contextes opérationnels, y compris ceux dans lesquels une aide est apportée à des réfugiés, à des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et à des migrants, en collaboration avec ses partenaires.	Unité chargée du suivi sur le terrain	Décembre 2025	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			6. Le PAM continuera d'améliorer l'interopérabilité avec les systèmes du HCR et d'autres organisations humanitaires concernées afin de faciliter la mise en place de mécanismes communautaires de remontée de l'information communs, de façon à ce que l'enregistrement et le traitement des observations formulées par les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants suivent une approche coordonnée.	Unité chargée du suivi sur le terrain	Décembre 2025	En cours
			7. Un appui technique sera apporté aux opérations concernées pour faire en sorte: que les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les migrants, ainsi que les groupes qui les représentent, comme les comités de réfugiés, puissent participer véritablement à la prise de décisions relatives aux programmes; que leurs besoins, leurs préférences, leurs capacités et les risques auxquels ils font face soient pris en compte lors de l'élaboration et de l'adaptation des programmes; qu'ils contribuent à la gestion des mécanismes communautaires de remontée de l'information (par exemple par l'intermédiaire de comités communautaires de remontée de l'information et de dispositifs de partage de l'information); que les employés des partenaires coopérants et du PAM les tiennent mieux informés des services de protection offerts, le cas échéant.	Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion	Juin 2026	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			8. Une formation consacrée à la gestion de l'orientation des dossiers en toute sécurité sera dispensée pour continuer de renforcer les capacités des employés du PAM et des partenaires coopérants.	Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion	Juin 2026	En cours
4.4 Réexaminer et formaliser l'approche que le PAM suit pour répertorier et gérer les risques, notamment les risques de nature transversale et les risques liés à la protection, dans les situations où l'accès humanitaire est limité et où le PAM dépend de ses partenaires coopérants ou d'autres acteurs non étatiques pour intervenir sur le terrain.		La recommandation est acceptée	9. Il sera veillé à ce que les risques liés à la protection (y compris les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles) soient correctement classés dans la taxonomie et le catalogue des risques institutionnels et à ce que les autres unités concernées du PAM respectent bien cette classification, afin que des mesures adaptées d'atténuation et de gestion de ces risques et des autres risques transversaux puissent être prises, en particulier dans les situations où l'accès humanitaire est limité.	Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion (Division de la gestion des risques; Unité chargée de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles)	Juin 2026	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: fin 2026</b>  <i>Partenariats du PAM avec des entités officiellement investies d'un mandat</i>  <b>5. Renforcer les partenariats stratégiques et opérationnels noués avec les entités investies d'un mandat en matière de déplacement et de migration, et combler les lacunes dans les domaines de l'analyse, du partage des données et des informations et de la coordination de l'assistance et des solutions à mettre en œuvre à l'intention des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants en situation irrégulière.</b></p>	<p>Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise  Autres entités apportant leur concours  Division de l'analyse, de la planification et de la performance  Service chargé des repas scolaires et de la protection sociale  Bureau mondial de Genève</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>				

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>5.1 Préciser le rôle du PAM vis-à-vis des entités investies d'un mandat relatif aux réfugiés dans le cadre de la coordination et de la hiérarchisation des interventions interorganisations visant à répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées contre leur gré, de l'ajustement du soutien fourni dans les situations prolongées et de l'action menée conjointement pour faciliter l'accès de ces personnes à l'autosuffisance et à des solutions durables.</p>		La recommandation est acceptée	<p>1. Le rôle joué par le PAM dans le cadre des efforts interinstitutions déployés pour répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et promouvoir durablement leur bien-être est énoncé dans le modèle de coordination de l'action en faveur des réfugiés et le mémorandum d'accord conclu avec le HCR. Dans ses propositions pour des solutions en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, le PAM décrit les interventions qu'il met en œuvre pour satisfaire les besoins humanitaires et à long terme de cette population. Le rôle et les responsabilités énoncés dans ces documents seront rappelés dans la stratégie évoquée au point 1.1 ci-dessus.</p>	<p>Voir le point 1.1 ci-dessus Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (Tous les autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes; Unité de l'évaluation et du ciblage)</p>	Juin 2026	Non commencé
<p>5.2 Poursuivre la consolidation de la coopération avec le HCR et mobiliser des partenariats axés sur la collecte de fonds afin de continuer de renforcer la plateforme commune pour l'excellence des programmes et le ciblage, car il s'agit d'un service d'une importance cruciale qui resserre les liens stratégiques et opérationnels du PAM avec le HCR aux niveaux institutionnel, régional et national.</p>		La recommandation est acceptée	<p>2. Le PAM confirme qu'il compte renforcer ses liens stratégiques avec le HCR et appliquer systématiquement les meilleures pratiques issues de la plateforme qu'il administre avec celui-ci concernant les programmes destinés aux réfugiés dans les domaines d'activité pertinents. Compte tenu du contexte financier actuel, les deux organismes collaboreront pour trouver d'autres moyens de financer la plateforme en élargissant leurs efforts de levée de fonds.</p>	<p>Bureau mondial de Genève (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; Service chargé des repas scolaires et de la protection sociale)</p>	Décembre 2025	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
5.3 Examiner ou rechercher les grands points de départ possibles pour resserrer les liens entre le PAM et l'OIM, notamment dans le cadre du programme d'action en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des efforts déployés pour définir une position interorganisations cohérente et mener des interventions concertées en matière de migration irrégulière dans divers contextes.		La recommandation est acceptée	3. Un partenariat stratégique avec l'OIM sera officialisé et un plan d'action conjoint énumérant les possibilités de collaboration sera élaboré.	Bureau mondial de Genève (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; autres services concernés de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Décembre 2025	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Délai de mise en œuvre: fin 2026</b>  <b>Ressources financières</b>  <b>6. Renforcer l'accent mis par le PAM sur la mobilisation de ressources pendant les crises soudaines ou prolongées afin de répondre plus efficacement aux besoins humanitaires immédiats des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des migrants en situation irrégulière et des populations d'accueil, et de mieux appuyer la transition vers des solutions à long terme dès le début des interventions menées face aux crises.</b></p>	<p>Service de la coordination des partenariats  Autres entités apportant leur concours  Bureaux régionaux et bureaux mondiaux  Division des partenariats multilatéraux et des partenariats avec les pays de programme;  Service chargé de la gestion du budget des programmes; Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise;  Service chargé des repas scolaires et de la protection sociale</p>	<p>La recommandation est acceptée</p>				

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>6.1 Renforcer les activités de sensibilisation de haut niveau menées auprès des donateurs – de façon bilatérale, conjointement avec des partenaires du PAM au sein le système des Nations Unies et par l'intermédiaire de plateformes et de tribunes mondiales pertinentes telles que le Forum mondial sur les réfugiés –, afin d'accroître les ressources financières destinées à répondre aux besoins immédiats, de faciliter l'accès à l'autosuffisance et de mettre en œuvre des solutions durables à l'intention des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants en situation irrégulière, des communautés d'accueil et des rapatriés.</p>		<p>La recommandation est acceptée</p>	<p>1. Une stratégie actualisée de mobilisation de ressources devrait être publiée au quatrième trimestre de 2025. Ce document interne axé sur l'appui apporté aux collègues intervenant en première ligne couvrira notamment la question du financement thématique.</p> <p>Dans le cadre des échanges structurés avec ses interlocuteurs, notamment des réunions de haut niveau qui sont régulièrement organisées, le PAM continuera d'attirer l'attention sur le soutien dont ont besoin les personnes déplacées de force et les migrants, qui constituent une part importante des personnes auxquelles il vient en aide.</p>	<p>Département des partenariats et de l'innovation (bureaux mondiaux du PAM; Division des pays partenaires à l'échelle mondiale) (Bureaux de pays, Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; Service chargé des repas scolaires et de la protection sociale)</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>En cours</p>

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
6.2 Adopter et défendre une position claire dans le cadre de la collaboration avec les institutions financières internationales et les acteurs du développement dans tous les domaines de coopération stratégique intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des migrants en situation irrégulière, y compris concernant leur inclusion dans les systèmes nationaux de filets de sécurité.		La recommandation est acceptée	2. Le PAM s'appuiera sur la stratégie évoquée au point 1.1 ci-dessus pour orienter les efforts qu'il mènera en collaboration avec les partenaires de développement dans les situations de déplacement forcé ou de migration.	Division des partenariats multilatéraux et des partenariats avec les pays de programme (Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; Service chargé des repas scolaires et de la protection sociale)	Juin 2026	En cours
6.3 Faire mieux connaître les fonds alloués à l'appui apporté aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants en situation irrégulière dans le cadre des systèmes de financement du PAM, afin d'appuyer des initiatives ciblées de mobilisation de ressources.		La recommandation est acceptée	3. Conscient que ses systèmes de financement ne lui permettent pas de ventiler automatiquement les données par statut de résidence, le PAM s'attachera à communiquer davantage sur les fonds consacrés à l'appui aux réfugiés en élaborant, chaque trimestre, un résumé de l'action menée contenant des données relatives aux allocations de ressources ainsi qu'aux besoins et aux déficits de financement, qu'il aura extraites manuellement, le but étant de mieux cibler les efforts de mobilisation. Cette approche ne concerne pour l'instant que les réfugiés.	Unité de la planification et de la hiérarchisation des priorités (Service de la coordination des partenariats)	Décembre 2025	En cours

Recommandations et recommandations subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			4. Par ailleurs, le PAM examinera la possibilité et l'utilité d'élargir cette approche pour améliorer la visibilité des fonds alloués aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants, en fonction des données disponibles et des capacités du système (voir le point 3.2 ci-dessus).	Unité de la planification et de la hiérarchisation des priorités	Décembre 2026	Non commencé
6.4 Examiner le rôle potentiel du financement souple à l'appui d'interventions qui démontrent qu'il est possible de répondre aux besoins immédiats tout en facilitant, dans le cadre des programmes, l'accès à l'autosuffisance et la mise en œuvre de solutions durables.		La recommandation est acceptée	4. Le PAM effectuera un suivi des fonds souples multilatéraux qui sont alloués à l'appui apporté aux réfugiés, notamment dans les pays prioritaires où il s'efforce de faire passer les bénéficiaires à des solutions à long terme, comme les programmes axés sur l'autosuffisance et les dispositifs nationaux	Unité de la planification et de la hiérarchisation des priorités (Division des pays partenaires à l'échelle mondiale)	Décembre 2025	En cours
			5. Lors de l'élaboration du cadre de programmation évoqué au point 2.1 ci-dessus, le PAM se penchera sur les moyens de lever des fonds et de générer des données susceptibles d'éclairer la transition souhaitée, à savoir faire passer les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les migrants d'une assistance d'urgence à des solutions durables.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (et autres services de la Division des politiques et des orientations concernant les programmes)	Juin 2027	Non commencé

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

COMET	outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
OIM	Organisation internationale pour les migrations
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés